

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE¹

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 11 septembre 1967, à 10 h 30

SOMMAIRE	Page
Allocution du représentant du Secrétaire général	24
Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques (<i>suite</i>) [point 7 de l'ordre du jour]	24

Président:

M. BURRILL (Etats-Unis d'Amérique)

Allocution du représentant du Secrétaire général

M. ARCE (Représentant du Secrétaire général) déclare que les travaux de la Conférence ont une importance vitale pour l'avenir; il faut les apprécier dans le contexte du développement technologique contemporain. Nous vivons en effet une époque extraordinaire de l'histoire du monde, en raison des remarquables progrès technologiques accomplis depuis 50 ans; on peut affirmer qu'il s'agit là d'une véritable renaissance technologique. Les progrès techniques accroissent l'interdépendance des nations; à l'âge de l'avion à réaction, le monde devient plus petit; les ressources naturelles ne sont plus l'apanage de tel ou tel pays, elles appartiennent au monde entier.

La cartographie, elle aussi, a amélioré ses méthodes techniques. Pour les levés topographiques, la planchette et le théodolite ont fait place à la photographie aérienne et aux lasers. Il est surprenant qu'à une époque où des progrès techniques si considérables sont réalisés dans le monde entier, les noms géographiques soient demeurés dans un état d'extrême confusion. C'est afin de remédier à cette situation que la Conférence s'est réunie. La qualité des participants témoigne de l'importance que les gouvernements attachent à cette réunion.

Les résultats de la Conférence marqueront une étape dans le progrès de la géographie universelle et un pas décisif vers la normalisation des cartes établies dans les différentes parties du monde. Ils seront en outre d'une valeur inestimable pour les travaux de statistique et de recensement.

Les Nations Unies espèrent que l'un des résultats de la Conférence sera d'inciter les pays qui n'ont pas encore créé d'organisme spécial en vue de fixer les noms géographiques à le faire aussitôt que possible. La Conférence suggérera des directives qui aideront les administrations nationales dans cette tâche et elle indiquera les règles à suivre pour normaliser les noms géographiques.

Les travaux de la Commission IV, qui s'occupe de la coopération internationale, revêtent une importance particulière parce qu'ils contribuent aux efforts que les Nations Unies déploient constamment pour promouvoir cette coopération. La Section de cartographie constituera un centre

d'échange de renseignements sur les noms géographiques et sur les règles fixées pour leur normalisation.

Au nom du Secrétaire général, M. Arce remercie le Groupe d'experts des noms géographiques du travail préparatoire efficace qu'il a accompli et il souhaite un plein succès à la Conférence.

Le PRÉSIDENT dit que le représentant du Secrétaire général a utilement rappelé que la Conférence n'est pas une simple réunion de gens de différents pays, mais un groupe international qui recherche les moyens d'instaurer une coopération internationale et a appelé l'attention sur les nombreuses incidences de cette coopération internationale en vue de la normalisation des noms géographiques.

Le représentant du Secrétaire général a souligné également l'importance que revêtent les travaux de la Conférence dans le contexte des remarquables progrès techniques obtenus. L'«explosion» technologique aura des répercussions croissantes sur les mesures pratiques qui seront examinées, adoptées, mises à l'épreuve et modifiées. On dispose d'instruments nouveaux. Il faudra étudier des noms en nombre incalculable et mettre au point, à cette fin, de nouvelles méthodes. L'une des difficultés auxquelles on se heurte est que les changements sont si rapides que l'expérience passée n'est plus une préparation suffisante pour la solution des problèmes à venir. Toutefois, il serait utile que les pays où l'on n'a pas beaucoup enseigné la normalisation des noms géographiques se souviennent qu'enseigner est un moyen efficace d'apprendre. Tous ceux qui en ont fait l'expérience savent parfaitement combien ils ont appris en préparant l'enseignement destiné à leurs étudiants.

Le Président se félicite de la présence du représentant du Secrétaire général qui, grâce à sa situation dans l'Organisation des Nations Unies et à l'intérêt qu'il porte de longue date à la question dont s'occupe la Conférence, saura considérer les travaux de cette dernière dans une juste perspective, ce qui sera extrêmement utile, car les experts ont souvent tendance à négliger les incidences plus lointaines des problèmes particuliers qui les intéressent.

Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques (*suite*)

[Point 7 de l'ordre du jour]

M. FÖLDI (Hongrie) déclare que les formes officielles des noms administratifs dans son pays se trouvent dans une nomenclature que publie régulièrement le Bureau central de statistique; la forme officielle des noms autres que les noms administratifs est établie par le Comité des noms géographiques agissant dans le cadre de l'Office national de géographie et de cartographie. Ce comité s'occupe des noms géographiques en Hongrie, et les progrès réalisés à ce sujet sont exposés au dernier paragraphe du rapport de son pays. Il s'occupe également des formes hongroises des noms géographiques étrangers. Une liste des noms des pays étrangers,

¹ Le texte original de ce compte rendu a été distribué sous la cote E/CONF.53/SR.6.

sous la forme à utiliser en hongrois, sera publiée prochainement et le Comité se propose de publier ultérieurement une liste similaire des noms des principaux détails géographiques étrangers.

Des progrès importants ont été accomplis récemment dans la normalisation des noms de localités, grâce à l'usage exclusif de l'orthographe établie par l'Académie des sciences de Hongrie.

On a recueilli environ 800 noms autres que les noms administratifs, comme il est précisé au quatrième paragraphe du rapport du Gouvernement hongrois.

M. KENGEBELE (République démocratique du Congo) indique que son pays ne possède pas encore d'organisme national chargé de normaliser les noms géographiques. C'est pourquoi il se félicite d'avoir l'occasion de bénéficier de l'expérience d'autres pays, en particulier pour les questions qui font l'objet des points 7 et 8 de l'ordre du jour.

Pour ce qui est du point 9, concernant la normalisation nationale, les noms sont recueillis dans son pays d'après les renseignements fournis par les administrations locales; l'orthographe officielle reproduit le son de chaque nom, tel qu'il est prononcé par les habitants locaux, conformément aux règles concernant l'orthographe des noms géographiques qui sont énoncées à l'annexe du rapport de son gouvernement². Le nom générique des détails géogra-

phiques est toujours donné en français, langue principale du pays.

Les quatre principales langues vernaculaires sont : le kikongo, le lingala, le tshiluba et le kiswaheli. Les noms géographiques sont recueillis à partir de la langue principalement utilisée par les habitants locaux.

L'Institut géographique du Congo se propose de créer des équipes qui seront chargées d'effectuer sur le terrain des recherches sur les noms géographiques, en collaboration avec les administrations et les habitants locaux, conformément aux règles susmentionnées. Lorsqu'il aura reçu les renseignements fournis par les équipes, l'Institut géographique se contentera de s'assurer que les règles d'orthographe ont été correctement appliquées au mot écrit.

Une nomenclature nationale provisoire a été établie à partir de cartes au 1/200 000, seule documentation cartographique couvrant l'ensemble du pays. On a dressé une liste des noms des localités, par territoire, et ces noms sont localisés par l'indication du quart de degré carré où ils se situent. Toutefois, lorsque l'Institut géographique aura achevé son programme de nouvelles cartes géographiques, il devrait être possible d'établir une nomenclature nationale plus exacte.

² Voir ci-après, point 7 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.